

INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Décision du 26 juin 2015 portant approbation des modifications du statut des relations collectives entre la Société nationale des chemins de fer français et son personnel examinées lors de la réunion de la commission mixte du statut du 28 novembre 2014

NOR : DEVT1506162S

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 50-637 du 1^{er} juin 1950 modifiant les attributions du conseil d'administration de la Société nationale des chemins de fer français en matière de personnel ;

Vu le décret n° 53-707 du 9 août 1953 modifié relatif au contrôle de l'État sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social, notamment son article 6 ;

Vu l'avis émis par la commission mixte du statut réunie le 28 novembre 2014 ;

Vu l'avis de la commission interministérielle d'audit salarial du secteur public (CIASSP) du 27 février 2015,

Décident :

Article 1^{er}

Les modifications apportées aux chapitres 2, 3, 6, 9 et 12 du statut des relations collectives entre la SNCF et son personnel, annexées à la présente décision¹, sont approuvées.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 26 juin 2015.

Pour la ministre de l'écologie,
du développement durable
et de l'énergie et par délégation :
*Le sous-directeur du travail
et des affaires sociales,*
J.-P. BIARD

Pour le ministre des finances
et des comptes publics et par délégation :
Par empêchement du directeur du budget :
Le sous-directeur,
D. CHARISSOUX

Pour le ministre de l'économie, de l'industrie
et du numérique et par délégation :
La directrice de participations,
S. LEPAGE

¹ Le texte modifié par la présente décision peut être consulté, dans sa version issue de cette modification, auprès de la Société nationale des chemins de fer français, 2, place aux Étoiles, CS 70001, 93633 La Plaine Saint-Denis Cedex.